PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

(PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

EXERCICE FISCAL 2025 / 2026

NOM DE L'INSTITUTION : INSTITUT NATIONAL DE FORMATION POFESSIONNELLE (INFP)

Version du: Novembre 2025

No.1	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public investi.: TI Trésor public fonction.: TF Fonds propres: FP Fonds externes: FE Fonds mixtes: FM	CODE BUDGÉTA IRE OU RÉFÉFEN CE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCH É (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ,)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP: OUI/NON	LOCALI- SATION	DÉLAI PRÉVISI ON-NEL D'EXÉCUTI ON (MOIS)		PROGRAMMATION DES DÉPENSES								
Programme 01 : Réhabiliter, étendre et équiper le bureau central et les centres publics subventionnés de l'institution													T1			T2 T3				T4	
													Nov.	Janv.	Fév.	Mars	Mai	Juin	Juill.	Août Sept.	
01	Achats de véhicules pour le fonctionnement de l'INFP	TF	280	45, 000,000.00 HTG	F	AORN	Nov. 2025	Janv 2026	Oui	Pétion- Ville	3 mois				36, 000,000.00	9,000,000.00					
02	Achats des intrants pour le fonctionnement des matériels informatiques	TF	280	13, 980,000.00 HTG	F	DEPX	Nov - 2025	Dec- 2025	Non	Pétion- Ville	1 mois			13,980,000.							
03	Achats de fournitures de bureau pour le bureau central et les centres de l'INFP	TF	280	13, 990,000.00 HTG	F	DEPX	Nov - 2025	Dec - 2025	Non	Pétion- Ville	3 Mois			13,990,000.0							
04	Achats d'eau pour le personnel du bureau central et les centres de l'INFP	TF	280	10, 000,000.00 HTG	F	DEPX	Janv - 2026	Fev - 2026	Non	Pétion- Ville	7 mois				7,000,000.0	200000000000000000000000000000000000000	2,200,000.0		2,000,000.0	2,000,000.0	

Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6° bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.

	Achats de produits d'entretien et de nettoyage pour le bureau central et les centres de l'INFP	TF	280	11, 500,000.00 HTG	F	DEPX	Janv - 2026	Mars- 2026	Non	Pétion- Ville	3 mois		11 500 000 00		
06	Réhabilitation du local du bureau central et certains centres publics (Nord, Sud, Ouest)	TF	280	18, 500,000.00 HTG	T	DECO	Janv - 2026	Mars - 2026	Non	Ouest et autres	4 mois	5,550,000.00	7,400,000.00	5,550,000.00	
07	Achats de matériels de bureau pour le bureau central et les centres de l'INFP	TF	280	13, 900,000.00 HTG	F	DEPX	Mai - 2026	Juin- 2026	Non	Nationa I	3 mois		13,900,000.0		
08	Achats d'équipements, d'outils de travail et de matériels pour les centres de formation en situation de besoin	TF	280	19, 500,000.00 HTG	F	PRAL	Mars - 2026	Mai-2026	Non	Ouest et autres	3 mois		19,500,000.0		
09	Achats de matériels électriques, électroniques et électroménagers pour l'INFP	TF	280	13, 800,000.00 HTG	F	DEPX	Mai - 2026	Juin- 2026	Non	Pétion- Ville	2 mois			13,800,000.0	

⁽¹⁾ Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

Signature de la Personne responsable du marché :

Dikel DELVARISTE Directeur Général

⁽²⁾ Services: S, Fournitures: F, Travaux: T, Prestations intellectuelles: P

⁽³⁾ Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
Autres sigles possibles : Gré à gré² : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à pré qualification : ANPQ, Appel international à pré qualification : AIPQ

² Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant de la loi du 10 juin 2009 fixant de concession d'ouvrage de service public.